

## Le handicap à Chanteloup-les-Vignes

Le CCAS accueille et oriente les personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage. Il aide à l'élaboration des dossiers avant leur traitement par la MDPH : Carte Mobilité Inclusion (CMI), Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), placement en foyer d'hébergement, carte Améthyste, Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)...



La Ville a engagé ces dernières années plusieurs opérations de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP) pour les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les parents utilisant des poussettes.

Les équipements chantelouvais sont désormais tous équipés de rampes d'accès et d'ascenseurs pour faciliter l'accès aux services publics : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Espace Jean-Louis Borloo (rue des Pierreuses), la Maison de la Petite Enfance, l'Espace Victor Hugo, ainsi que les écoles. Mille Visages et Ronsard, elles, sont construites de plain-pied.